

SOCIÉTÉ LYONNAISE DES VIGNOBLES DU HAUT-MORNAG (Tunis) DOMAINE DE MONTCIZET

Léon BOUSSAND,
président

Agent de change à Lyon.
Précédemment président
du Syndicat lyonnais d'exploration à Madagascar.
Voir [encadré](#).

Émile Marius Claudius Michel MORET
directeur, puis administrateur délégué

Né à Lyon 1^{er}, le 1^{er} décembre 1863.

Fils de Claude Joseph Amédée Moret (1827-1891) et de Sophie Girin (1841-1892).

Frère de Sophie Moret, mariée avec Léon Boussand (ci-dessus).

Marié à Tours, le 19 décembre 1898, avec Jeanne Marie Amélie Mabillat.

Dont :

Marc Léon Eugène Michel (Le Mornag, 19 septembre 1899-Tarbes, 24 décembre 1992) administrateur de [Société foncière franco-tunisienne](#) et de la [Société minière du Nord-Africain](#) ;

Yvan Eugène Gabriel (Le Mornag, 1907-Lyon VIIe, 1979) : ingénieur.

Rachat avec Léon Boussand du domaine de Montcizet au Mornag (1885).
apporté en 1900 à la Société lyonnaise des vignobles du Haut-Mornag (Tunisie),

Administrateur-délégué de la [Société immobilière nord-africaine](#) à Ferryville (1899).

Administrateur du [Syndicat lyonnais nord-africain](#),
des [Immeubles lyonnais de Ferryville](#),
de la [Société foncière franco-tunisienne](#).

Liquidateur de la Société lyonnaise agricole de Tunisie (1927).

CHRONIQUE RÉGIONALE

ENFIDAVILLE

(*La Dépêche tunisienne*, 11 novembre 1897)

8 novembre. La nouvelle de la suppression du caïdat des Oulad-Saïd et son rattachement au caïdat de Sousse a été bien accueillie par la population. Si Taïeb Djellouli ayant acquis depuis bien longtemps dans (oute la contrée la réputation d'un homme juste et intègre.

Le nouveau khalifat, Si Ahmed Lackouah, est attendu ici avec une grande impatience, et nous ne doutons pas que notre honorable contrôleur civil, le colonel Abria, saura donner au nouveau titulaire du khalifalik des Ouled-Saïd les sévères instructions que la situation du pays comporte.

Depuis quelque temps, en effet, les vols se multiplient d'une façon effrayante, et pour n'en signaler que quelques-uns, je noterai un vol de neuf chameaux commis, il y a quelque temps, dans une seule nuit, au préjudice de différents fellahs à trois kilomètres d'Enfidaville, c'est-à-dire en plein milieu de la plus forte agglomération d'habitants.

À l'Oued-Ramel, les voleurs ont choisi le plus beau bœuf du troupeau et ont abandonné sur leur route les bêtes volées qui ne leur convenaient pas. Le chef de culture de ce domaine, M. Janel, a suivi leurs traces pendant plus de soixante kilomètres, c'est-à-dire jusqu'au douar des Hammama, territoire de Kairouan.

Il y a trois jours, Hadj Mohamed ben Attia, notaire à Enfidaville, se réveilla en constatant la disparition d'un mulet de trait et d'une magnifique ânesse, constituant, du reste, tout son cheptel. Je ne vous signale que pour mémoire différents vols commis à Dar bel-Ouar et dans les environs.

Cette situation devient absolument inquiétante ; il ne se passe pas de nuit sans qu'il soit signalé un vol ou tout au moins une tentative de vol.

L'audace des voleurs ne connaît plus de bornes : sur le territoire de Zaghouan, la semaine dernière, en plein jour, le berger d'un troupeau de bœufs et de vaches d'une trentaine de têtes appartenant à un israélite fut bâillonné et attaché, et les voleurs disparurent avec le troupeau tout entier.

M. Moret, colon bien connu du Mornag, est arrivé il y a quelque temps à Enfidaville, déclarant qu'il était à la recherche de huit bœufs qui venaient de lui être volés dans son écurie, pendant la nuit, avec effraction.

Il n'est que grand temps que des mesures énergiques soient prises, car tous ces vols se commettent à main armée et l'on aurait tort de croire que les voleurs hésiteraient un instant à user de leurs armes.

Le seul espoir qui reste aux victimes de ces vols, c'est qu'une bonne « bechaâra » les remettra en possession de leur bien ; c'est du reste pour cette raison que l'on ne connaît que très peu de vols commis, les volés préférant user de la bechaâra qui les satisfait quelquefois, tandis qu'une plainte à la justice ne les satisfait jamais.

MM. MORET ET BOUSSAND,
propriétaires à Haut-Mornag, près Tunis (domaine de Montcizet)
(Exposition universelle de 1900, Comité départemental du Rhône,
La Colonisation lyonnaise, p. 72-75)



Vue générale de la propriété

Vers la fin de l'année 1885, MM. [Émile] Moret et [Léon] Boussand, de Lyon, vinrent en Tunisie dans le but d'y créer un important vignoble.

Le phylloxéra sévissait alors avec toute son intensité dans le Midi de la France ; les plantations des cépages américains étaient à peine commencées ; on doutait alors de leur réussite, et personne ne pouvait prévoir alors la rapidité avec laquelle la reconstitution des vignobles de cette région devait en augmenter la production.

Le prix du vin était élevé ; les conditions paraissaient donc des plus favorables à la création d'une entreprise de ce genre, et l'esprit aventureux, en même temps que pratique, de M. Émile Moret qui [73] devait être le créateur et le directeur de l'exploitation, en saisissait tous les avantages.

C'est seulement après avoir parcouru dans tous les sens les départements d'Alger et de Constantine, que MM. Moret et Boussand se sont décidés pour la Tunisie, pays nouvellement conquis, où la vie était à meilleur marché, la salubrité plus grande, la sécurité plus complète, et où les fonctionnaires, moins nombreux et mieux choisis qu'en Algérie, étaient déjà des auxiliaires de la colonisation.

La richesse de la Tunisie sous la domination romaine était un sûr garant de son avenir ; c'est donc avec la plus grande confiance qu'ils vinrent s'établir dans ce pays.

Dès leur arrivée, ils ont parcouru le territoire de la Régence dans un rayon de 60 à 70 kilomètres autour de Tunis, et, à ce moment, leur tâche était singulièrement ardue.

Le colon qui débarque maintenant en Tunisie peut trouver, du jour au lendemain, ce qu'il cherche ; la direction de l'agriculture, à Tunis, centralise les renseignements utiles sur toutes les régions, et, grâce à l'obligeance bien connue du savant directeur de ce service, le nouvel arrivant a de suite à sa disposition des documents précieux, fruits soigneusement enregistrés de ses études et de l'expérience des colons.

En 1885, il n'en était pas ainsi, et chacun devait se préoccuper d'étudier par lui-même la salubrité du climat, la qualité des terres, et, enfin et surtout, le régime de la propriété, afin d'avoir la sécurité dans l'achat.

Ce n'est qu'après de longues recherches et de nombreuses hésitations, que MM. Moret et Boussand ont fixé leur choix sur les coteaux de Mornag, à 20 kilomètres au nord-est de Tunis, à 1.800 mètres de la gare de Haut-Mornag, dans une partie abritée par les massifs montagneux du Bou-Kournine et du djebel-Rsas, dont le sol moyennement compact et fertile semblait offrir à la réussite de la vigne les conditions de bonne exposition qu'elle réclame.

MM. Moret et Boussand ont acheté leur propriété à un Lyonnais, M. Lançon, qui, il n'est que juste de le reconnaître, a été le grand promoteur de la colonisation des Lyonnais en Tunisie.

À ce moment, il n'y avait sur toute sa surface, qui comprenait avec les parties montagneuses plus de 500 hectares, ni arbres, ni constructions d'aucune sorte, pas même un gourbi ; les neuf dixièmes [74] du terrain étaient recouverts de broussailles, chênes verts, oliviers sauvages, lentisques et jujubiers, et c'est à peine si 40 hectares étaient cultivés tous les deux ans, à la charrue arabe.

Dès le printemps de 1886, M. E. Moret, qui n'avait à ce moment que vingt-deux ans, se mit énergiquement à l'œuvre ; installé sous une tente, il commença de suite les constructions, fit défricher et défoncer les terres, et enfin s'occupa des premières plantations, après avoir procédé à l'arrachage préalable du chiendent, le grand ennemi des vignes en pays chaud.



Cour et maison d'habitation

En cinq années, 80 hectares ont été plantés, les bâtiments d'habitation et de ferme construits, les chais nécessaires à la vinification de 6.000 hectolitres installés. Les défrichements ont été faits avec beaucoup de soin, de façon à ne laisser en terre

aucune racine ; quant aux défoncements nécessaires pour mettre la vigne à même de résister à une grande sécheresse, ils ont été opérés, soit à l'aide d'une forte charrue à bœufs, soit à la charrue à vapeur, soit même à la pioche, suivant la consistance et la nature des terrains.

Le vignoble a été établi sur les bases des grandes exploitations de l'Aude et de l'Hérault, en employant de préférence les cépages ayant fait leurs preuves en Algérie. La plantation a été faite en carré pour permettre de labourer dans tous les sens. Ce n'est qu'après une étude approfondie des nombreuses installations similaires que les chais ont été construits ; aussi, sans être absolument parfaits, répondent-ils, soit comme aération, soit comme température aux exigences du climat : le vin qui y a été fait a toujours été excellent et absolument exempt des germes d'acidité qui ont donné, en général, une si mauvaise réputation aux vins des pays chauds.

La plantation primitive a été complètement transformée ; une magnifique avenue d'arbres de 800 mètres conduit de la route à la maison d'habitation, qui se trouve enfouie dans un nid de verdure, grâce aux nombreuses essences d'arbres qui l'entourent ; un jardin d'agrément et un jardin potager sont attenants à l'habitation, d'où l'on jouit de la vue d'un des plus beaux paysages de la Tunisie.

M. Moret, le jeune directeur, créateur de cet important domaine, s'est entouré de trois bons contremaîtres français, pour diriger, et surveiller les ouvriers indigènes, marocains, kabyles, nègres, travaillant pour la plupart depuis longtemps à la propriété, et qui, bien que paresseux par nature, fournissent à bon compte une assez bonne main-d'œuvre quand ils sont bien dirigés.



Entrée des chais

[75] En général, ils sont doux et faciles à mener, si l'on est avec eux très juste et très ferme.

Le seul travail que l'on ne puisse confier aux Arabes est la taille, pour laquelle, chaque année, des ouvriers tailleurs de vigne viennent du Midi de la France passer environ six semaines sur la propriété ; c'est une dépense largement compensée par les excellents résultats que l'on en retire.

Pour labourer les vignes et faire les transports des vins, MM. Moret ont une écurie de 14 à 16 mulets, moitié de race française pour le gros travail, moitié de race indigène pour le travail léger ; la propriété fournit facilement l'orge, l'avoine et la paille nécessaires à leur nourriture.

Le rendement moyen du vignoble, pendant les quatre dernières années, a été de 58 hectolitres à l'hectare ; la qualité supérieure du vin a toujours permis de le vendre à un prix relativement assez élevé : en gros, MM. Moret et Boussand ont obtenu les prix moyens de 17 à 20 francs pour la totalité de la cave ; mais depuis l'an dernier, le prix moyen s'est relevé bien au-dessus, par suite de la création d'un dépôt de vente à Ferryville (arsenal de Bizerte).

Ce n'est incontestablement pas la fortune espérée au moment de la création du vignoble, alors que les vins se vendaient à des prix exagérés ; mais c'est pour le propriétaire-directeur la vie saine, large et facile, c'est pour son beau-frère et associé un placement sûr et rémunérateur, comportant moins d'aléa qu'un placement de même nature en France, où les maladies de la vigne sont plus intenses et plus désastreuses qu'en Tunisie.

AU JOUR LE JOUR

(*La Dépêche tunisienne*, 31 août 1900)

On lit dans les journaux d'annonces légales que MM. Émile Moret, Léon Boussand et M^{me} Moret ont mis en société l'exploitation du domaine de Montcizet, dans le Haut-Mornag, sous le titre de Société lyonnaise des vignobles du Haut-Mornag (Tunisie).

CONVOCATIONS

(*La Dépêche coloniale*, 28 octobre 1906)

Société lyonnaise des vignobles du Haut-Mornag (Tunisie), 7, rue Grolée à Lyon. — Assemblée ordinaire le 30 octobre à dix heures et demie. — Ordre du jour : rapports, emploi des bénéfices, fixation du dividende, nomination du conseil et de commissaires.

CONVOCATIONS

(*La Dépêche coloniale*, 30 octobre 1910)

Vignobles du Haut-Mornag (Tunisie). — Assemblée ordinaire le 25 octobre, rue Grolée, Lyon.
